

## Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Communal de la Commune de Beaufort

### Séance publique du 8 octobre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 2 octobre 2024

Date de la convocation des conseillers : 2 octobre 2024

Présents: M. Jean Luc Nosbusch, bourgmestre ;  
M. Bruno Domingues Grilo, Mme Lynn Mossong, échevins;  
M. Camille Hoffmann, M. Emile Wies, Mme Andreza Sanguessuga Nene,  
M. Thomas Fellerich, Mme Anne Kohl-Kortum, Mme Cindy Dichter, Mme  
Monique Kuijpers, Mme Annemie Loor, conseillers ;  
M. Christophe Bastos, secrétaire communal ;

Absences excusées : néant

### **16. Règlement taxe portant fixation des tarifs de l'abonnement d'une « Night Card Beaufort »**

#### **Le conseil communal,**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Revu la délibération du conseil communal de ce jour, point de l'ordre du jour 14, concernant l'approbation de la convention relative au service "Night Rider" ;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer un règlement taxe portant la fixation des tarifs de l'abonnement d'une carte "Night Card Beaufort" ;

Considérant que les recettes et les dépenses y relatives seront inscrites aux articles budgétaires à créer dans le budget de l'année 2025 suivants:

- 2/441/706040/99001 Service "Night Rider"
- 3/441/612140/99001 Service "Night Rider"

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

après en avoir délibéré conformément à la loi; procède au vote à main levée,  
**à l'unanimité des voix**  
**décide**

d'approuver le règlement taxe portant fixation des tarifs de l'abonnement d'une carte "Night Card Beaufort",  
comme suit :

#### Règlement portant fixation des tarifs de l'abonnement d'une carte dite « Night Card Beaufort »

##### Article 1:

La commune de Beaufort met à la disposition de ses citoyens le service du Nightrider contre paiement d'une carte d'abonnement valable du 1er janvier au 31 décembre d'une année. Cette carte spéciale et personnalisée, appelée « Night Card Beaufort », est vendue par l'Administration Communale de Beaufort.

##### Article 2 :

La « Night Card Beaufort » n'est valable que pour les résidents de la commune de Beaufort inscrits au registre de la population de celle-ci. Elle est valable pour tout trajet dont le lieu de départ ou le lieu de destination est situé sur le territoire de la commune de Beaufort.

##### Article 3 :

Pour les détenteurs de la « Night Card Beaufort », toutes les courses sont gratuites.

Article 4 :

Les tarifs pour un abonnement annuel de la « Night Card Beaufort » sont fixés comme suit :

Pour les jeunes de 16 à 26 ans : 30 €

Pour les adultes à partir de 27 ans : 60 €

Le montant dû pour la « Night Card Beaufort » est à payer lors de l'inscription.

Article 5 :

Les trajets réservés non utilisés et qui n'ont pas été décommandés dans les délais seront facturés par la commune au détenteur de la « Night Card Beaufort ». Cette facture est payable dans un délai de 8 jours.

Article 6 :

En cas d'utilisation illégale de la « Night Card Beaufort » ou du non-respect de ce règlement, l'abonnement sera bloqué par l'Administration Communale.

Article 7 :

Ce règlement entre en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

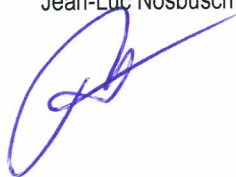
Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,

Beaufort, le 9 octobre 2024

le bourgmestre,  
Jean-Luc Nosbusch



le secrétaire communal,  
Christophe Bastos  
(contreseing art. 74 loi communale)





Commune de Beaufort

**Finances communales**

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 08/10/2024

**Référence**

FC05-2024-A386

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

La présente notification vaut accusé de réception.

La délibération transmise le 11 octobre 2024 est réputée approuvée si le Ministre des Affaires intérieures n'a pas approuvé formellement l'acte soumis endéans un délai de trois mois à compter de la date précitée.

Fait le 11 octobre 2024



Commune de Beaufort

**Finances communales**

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 08/10/2024

**Référence**

FC05-2024-A386

**APPROBATION**

La délibération du 8 octobre 2024 prise par le conseil communal de la commune de Beaufort transmise en date du 11 octobre 2024 relative à la création d'un règlement-taxe portant fixation des tarifs de l'abonnement d'une « Night Card Beaufort » (Point de l'ordre du jour : 16) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 20 décembre 2024

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden